

## RENTRÉE SCOLAIRE 2024

### INSCRIPTIONS SCOLAIRES

dans les écoles maternelles & élémentaires publiques  
du 12 février au 30 avril 2024

#### **1/ INSCRIPTIONS en maternelle et en classe élémentaire autre que CP**

Sont concernés :

- Les enfants qui vont être inscrits pour la première fois en maternelle
- Les enfants qui changeront d'école sur la commune
- Les enfants nouvellement arrivés à GRAVELINES

Démarches à effectuer suivant les modalités détaillées ci-après.

#### **2/ INSCRIPTIONS au Cours Préparatoire**

Pour les enfants scolarisés en maternelle dans les groupes scolaires suivants :

- Les CYGNES DU BOIS D'OSIERS
- MICHELET / ISLANDAIS
- COPERNIC/ LACORE
- Albert & Marguerites DENVERS
- LAMARTINE / VENDIESSÉ

**Aucune démarche n'est nécessaire** : l'inscription se fait **automatiquement** pour les enfants scolarisés dans un **groupe scolaire**.

Pour les enfants scolarisés en maternelle dans les écoles suivantes :

- **Pierre LOTI**
- **Jean MACE**

Les parents de ces enfants doivent procéder à l'inscription au CP selon les modalités détaillées ci-après.

#### **3/ MODALITES D'INSCRIPTIONS :**

**A partir du 12 février et jusqu'au 30 avril 2024**, les parents doivent :

- Se rendre sur le portail Familles, <https://gravelines.portail-familles.com/gravelines>
- Cliquer sur l'icône « Mes documents »
- Cliquer sur « documents inscription scolaire » pour télécharger le dossier d'inscription **ou** dossier de demande dérogation (pour une inscription dans un autre établissement scolaire de la commune, sur critères définis) afin d'obtenir un certificat d'inscription scolaire.

Ce dossier est à retourner complété, accompagné des pièces justificatives :

- par le biais du portail Familles
- par mail à l'adresse : [n.tacquet@ville-gravelines.fr](mailto:n.tacquet@ville-gravelines.fr)
- par courrier : Mairie de Gravelines – Direction ÉDUCATION – Place A. Denvers – 59820 GRAVELINES
- à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie, rue des Clarisses.

Munis du certificat d'inscription scolaire et du carnet de santé de l'enfant, les parents pourront ensuite procéder à l'inscription de leur enfant auprès de la Direction de l'établissement concerné, sur rendez-vous, avant fin mai 2024.

Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, ne disposant pas d'imprimante ou pour toutes autres informations, Veuillez contacter la Direction de l'ÉDUCATION **03.28.23.59.24** ou par mail, [n.tacquet@ville-gravelines.fr](mailto:n.tacquet@ville-gravelines.fr)